

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AOÛT 2022 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 1^{er} août, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqué le 25 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Marianick LAURAINÉ, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Estelle PETIT, Hervé BOISSON, Stéphane GENAUDEAU, Bernard GUILLET et Patrick BARTHOU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Christophe GOURGUECHON qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD et Lionel LAVILLE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Estelle PETIT

ORDRE DU JOUR

- 2022/08/01 - Modification de délibération pour la M57
- 2022/08/02 - Vente terrain 4
- 2022/08/03 - Demande de subvention voirie
- 2022/08/04 - Convention aménagement de traverse de Bourg
- 2022/08/05 - Groupement de Commande pour élaboration de PLU
- 2022/08/06 - Devis éclaircissement haie
- 2022/08/07 - Tableau des effectifs et convention CDCHS : entretien espaces verts
- 2022/08/08 - Convention scolaire
- 2022/08/09 - Convention désherbeuse
- 2022/08/10 - Centre de secours de Pérignac
- 2022/08/11 - Questions diverses

Les procès-verbaux du 04 avril et du 23 mai 2022 ont été adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant « Modification de délibération pour la M57 ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de traiter ce sujet supplémentaire.

2022/08/01 - MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION POUR LA M57

Monsieur le Maire précise que, suite à une récente observation de la Préfecture, la délibération du 25 octobre 2021, relative au changement de la comptabilité M14 en M57, devait être assortie de l'avis du comptable. Il propose de modifier cette délibération en conséquence, sachant que le passage à la M57 n'avait pu être possible qu'avec l'aval du Trésorier qui a fait toutes les démarches en ce sens.

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de modifier la délibération du 25/10/2021 et d'y joindre l'avis du comptable de l'époque.

2022/08/02 - VENTE DU TERRAIN N° 4

Monsieur le Maire rappelle qu'après la division parcellaire du terrain Nougé, la commune avait envisagé de conserver le terrain n° 4. Ce terrain est desservi par une allée sur laquelle il est impossible de construire. La zone constructible passe de 943 m² à 731 m².

Suite à la mise en vente des parcelles, ce lot a fait l'objet d'une réservation. Il conviendrait de baisser le prix de vente de cette parcelle à 20 468 € (731 m² x 28 €), soit 21,70 € le m² sur toute la surface, au lieu de 26 404 € (943 m² x 28 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'en informer l'acquéreur et le notaire.

2022/08/03 - DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Il informe que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Le devis du Syndicat Départemental de la voirie s'élève à :

- Montant HT 5 985,00 €
- Montant TTC 7 182,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur Voirie Communale Accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2022/08/04 - CONVENTION AMÉNAGEMENT TRAVERSE DE BOURG

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, nous avons sollicité le Département pour les travaux d'aménagement des routes départementales n° 135 et 232^{E2}.

À cet effet, un projet de convention a été proposé par le Département. Le montant total des travaux est estimé à 1 105 647,50 € HT dont 289 255,65 € HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, accepte d'engager les travaux et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

2022/08/05 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ÉLABORATION DE PLU

Par courrier du 20 juillet dernier, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a proposé d'accompagner les communes qui souhaiteront mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le SCOT. Pour ce faire, un groupement de commandes sera créé dans le respect du principe fondamental d'autonomie des communes et dans le principe de la solidarité communautaire.

Notre carte communale a été jugée incompatible. Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes afin de réduire les coûts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à ce groupement de commandes.

2022/08/06 - DEVIS ÉCLAIRCISSEMENT HAIE

Nous avons reçu un devis de LAVERGNE pour un montant de 1 428 € (coupe, broyage et enlèvement).

Ce devis est accepté à l'unanimité.

2022/08/07/01 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Depuis le départ en retraite de notre adjoint technique, nous n'avons plus de personnel titulaire pour occuper ce poste. Dans l'attente de pouvoir recruter du personnel titulaire, il convient de porter à 3 les postes supplémentaires de personnel temporaire contractuel : 1 pour le remplacement de la secrétaire, 1 pour assurer le ménage des locaux et 1 pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

À compter du 1^{er} juillet 2022, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	2	1	1
Rédacteur principal 1 ^e classe : 10,00 heures hebdomadaires	1	1	0
Adjoint technique territorial : 7,50 heures hebdomadaires	1	0	1
PERSONNEL TEMPORAIRE CONTRACTUEL	3	0	3

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

2022/08/07/02 - CONVENTION CDCHS : ENTRETIEN ESPACES VERTS

La CDCHS dispose d'une équipe dotée de moyens humains et techniques adaptés permettant d'intervenir dans le cadre des travaux de débroussaillage, de nettoyage de cours d'eau, de chemins ou terrains communaux, espaces verts. Cette équipe est mise à disposition des communes moyennant un coût horaire par agent de 10 € de l'heure.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de faire appel à cette équipe et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

2022/08/08 - CONVENTION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence d'école sur la commune, les parents sont libres de scolariser leur(s) enfant(s) dans l'école de leur choix.

Il informe l'assemblée que plusieurs enfants de la commune fréquentent les écoles de Pons et qu'il convient de signer une convention avec cette commune.

Pour l'année scolaire 2022/2023, la participation est fixée, pour la scolarisation des enfants :

- en classes maternelles : à 1 100 €
- en classes élémentaires : à 721 €.
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, à compter de ce jour :

- autorise le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Pons et tout document relatif à cette affaire,
- autorise le paiement de la participation demandée à réception d'une facture.

2022/08/09 - CONVENTION DÉSHERBEUSE

Sur proposition de la commune de Rouffiac, il a été proposé l'achat d'une désherbeuse en commun avec les Rouffiac, Dompierre-sur-Charente et St-Sever-de-Saintonge. L'utilisation serait d'une semaine par mois par roulement. Le paiement de l'appareil sera proratisé au nombre d'habitants de chaque commune. Chacun sera équipé de sa propre brosse amovible.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de participer à ce groupement et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

2022/08/10 - CENTRE DE SECOURS DE PÉRIGNAC

Monsieur le Maire a assisté à une réunion d'information du centre de secours de Pérignac. Il s'avère que, du fait de l'évolution de l'effectif, les locaux deviennent exigus et qu'il conviendrait de les agrandir. Ces travaux restent à la charge de la commune. La réunion avait pour but d'envisager différentes pistes de financement, éventuellement une participation des communes bénéficiant du service.

2022/08/11 - QUESTIONS DIVERSES

Yves ARCHAMBAUD : Il conviendrait de nettoyer l'église le jeudi 04 avant le concert du 05/08.

Puits remis en place rue des Jardins Fleuris.

SO.PO.TP : reprise de la chaussée dans le virage

Salle des fêtes il conviendrait de faire un état des lieux à l'entrée et à la sortie des locataires, le jeudi matin et le lundi après-midi.

Envisager la création d'un dépositaire au cimetière.

Michel DROUILLARD : la cuve à fuel est-elle réglementaire ? Oui, elle a une double paroi et elle est étanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 55.

Signatures :

La Secrétaire de séance,
Estelle PETIT

Le Maire,
Yves ARCHAMBAUD